

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-100

présenté par

Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Fromion, M. Jacquat, M. Berrios, M. Mariani, M. Morel-A-L'Huissier, M. Sermier et M. Censi

ARTICLE 52**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 52 du Projet de loi de finances pour 2017 qui acte la dématérialisation des supports de propagande électorale.

Repoussé à plusieurs reprises, pénalisant notamment les entreprises du secteur, ce qui est le cas dans le département de l'Orne qui a perdu 1000 emplois dans l'imprimerie en 10ans, ce dispositif paraît inapproprié et s'avère anxiogène pour nombre de personnes âgées en milieu rural qui préfèrent disposer d'une information globale.